Communiqué de presse

Nanterre, le 2 juin 2023

SIGNATURE DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DÉPARTEMENT / VILLE DE RUEIL-MALMAISON

Georges Siffredi, Président du Département des Hauts-de-Seine et Patrick Ollier, Maire de Rueil-Malmaison ont signé le 4e contrat de Développement entre le Département et la Ville de Rueil-Malmaison. Ce contrat (2022-2024) matérialise un soutien financier à la commune de 11 467 675 €.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux communes, le Département apporte un appui financier régi par un partenariat contractuel couvrant une période triennale. Le contrat de Développement Département / Ville regroupe ainsi les subventions versées aux communes. Ce dispositif affirme le rôle de partenaire du Département auprès des communes tout en leur permettant d'engager des projets structurants avec une aide financière pérenne.

Le montant du soutien financier départemental pour la ville de Rueil-Malmaison s'élève à **11 467 675 €** et est réparti comme suit :

- **7 000 000 €** en investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Optimisation thermique d'équipements municipaux (1ère tranche)	3 722 000 €
Réhabilitation du pavillon Gallieni	1 466 800 €
Création d'une place paysagère	1 078 000 €
Rénovation du gymnase Jean-Dame	733 200 €
Sous-total investissement	**7 000 000 €**

- **4 467 675 €** en fonctionnement (en valeur de base)

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant	3 006 282 €
Relais d'assistantes maternelles / lieu d'accueil enfant-parent	89 352 €
Activités culturelles	635 919 €
Activités sportives	447 981 €
Coordination gérontologique	288 141 €
Sous-total fonctionnement	**4 467 675 €**

Il s'agit du quatrième contrat de développement entre le Département et la ville de Rueil-Malmaison. Le montant de ce contrat en investissement est en augmentation de 84 % par rapport à celui signé pour la période 2019-2021 qui s'élevait alors à 3 800 000 €.

Depuis 2013, le Département met en œuvre des contrats de développement avec les 36 communes de son territoire afin de faire émerger et de soutenir des projets locaux. Au total, 123 contrats ont été approuvés avec les communes ce qui représente un montant de 768 millions

d'€ (509 millions d'€ en investissement et 259 millions d'€ en fonctionnement). En comparaison avec la période 2010-2012, les financements départementaux ont été multipliés par 6. Le montant des contrats en fonctionnement sera revalorisé chaque année en fonction de l'inflation.

CONTACT PRESSE

Célia DAHAN
01 47 29 32 32/ cdahan@hauts-de-seine.fr

www.hauts-de-seine.fr